

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 10 juillet 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un espace garage privé isolé de 36,1 mètres carrés pour un total de 84,4 mètres carrés (ne comprenant pas l'espace remise) alors que le règlement de zonage, selon la superficie du terrain, permet un maximum de 74,17 mètres carrés pour un espace garage privé isolé, soit une dérogation de 10,23 mètres carrés (14%).

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le 3 572 083 et 3 572 084 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 1, Impasse Leclerc à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de M. Sylvain Charest.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson,  
Directrice générale et greffière-trésorière